

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1. Identification

Manufacturier

Brodi Specialty Products Ltd
3175 14th Avenue Unit 1
Markham, On L3R 0H1
Tel: 877-744-0751
Fax: 877-366-7306
Web: www.brodi.com

Fournisseur

Brodi Specialty Products Ltd
3175 14th Avenue Unit 1
Markham, On L3R 0H1
Tel: 877-744-0751
Fax: 877-366-7306
Web: www.brodi.com

Numéro d'appel d'urgence

(610)286-2500 (24 Hours) Chemtrec Contract No.: 17567

Nom du produit

Code

Brofix Concrete
FG600477550

Utilisations spécifiques

Enduits d'étanchéité et adhésifs

Section 2. Identification des risques

Statut OSHA/HCS

Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).

Classement de la substance ou du mélange

CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Cause une irritation cutanée et oculaire.
Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Prévention

Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire ou faciale. Ne pas respirer les poussières. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Obtenir des soins médicaux.

Stockage

Non applicable.

Élimination

Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Dangers non classés ailleurs

Aucun connu.

Section 3. Composition et information sur les ingrédients

Substance/préparation Mélange

Nom des ingrédients	% en poids	Numéro CAS
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 - 30	25068-38-6
Titane, dioxyde de quartz (SiO ₂)	1 - 5 0.1 - 1	13463-67-7 14808-60-7

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Talc , not containing asbestiform fibres	14807-96-6	30 - 60
Pierre à chaux	1317-65-3	10 - 30
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	25068-38-6	10 - 30
Titane, dioxyde de quartz (SiO ₂)	13463-67-7 14808-60-7	1 - 5 0.1 - 1

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Éviter la formation de poussière. Utiliser un aspirateur avec un filtre HEPA réduira la dispersion de la poussière. Placer le produit déversé dans un contenant à déchets désigné et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éviter la formation de poussière. Ne pas balayer à sec. Ramasser la poussière avec un aspirateur muni d'un filtre HEPA et placer la poussière dans un contenant à déchets fermé et étiqueté. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et entreposage

Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Ne pas stocker au-dessus de la température suivante: 35°C (95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients	No CAS	Limites d'exposition
Titane, dioxyde de	13463-67-7	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures.
quartz (SiO ₂)	14808-60-7	OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 10 mg/m ³ 8 heures. Forme: Total dust OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA: 15 mg/m ³ 8 heures. Forme: Total dust OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005). Remarques: 250/(%SiO₂+5) TWA: 250 MPPCF / (%SiO ₂ +5) 8 heures. Forme: Respirable OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005). Remarques: 10/(SiO₂+2) TWA: 10 MG/M3 / (%SiO ₂ +2) 8 heures. Forme: Respirable ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 0.025 mg/m ³ 8 heures. Forme: Respirable fraction NIOSH REL (États-Unis, 1/2013). TWA: 0.05 mg/m ³ 10 heures. Forme: respirable dust OSHA PEL Z3 (États-Unis, 9/2005). Remarques: 30/(%SiO₂+2) TWA: 30 MG/M3 / (%SiO ₂ +2) 8 heures. Forme: Total dust.

Canada

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling				
Ingrédient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations	
Talc , not containing asbestiform fibres	AB 4/2009	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[a]	
	BC 4/2012	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[b]	
	ON 1/2013	-	-	0.1 f/cc	-	-	-	-	-	-	-	[c]
		-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[d]
		-	-	2	2 f/cc	-	-	-	-	-	-	[e]
Pierre à chaux	QC 12/2012	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[e]	
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[f]	
	BC 4/2012	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[g]	
	-	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[g]	
Titane, dioxyde de	-	-	-	-	20	-	-	-	-	-	[h]	
	QC 12/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[h]	
	US ACGIH 3/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[i]	
	AB 4/2009	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[f]	
	BC 4/2012	-	3	-	-	-	-	-	-	-	[g]	
quartz (SiO ₂)	ON 1/2013	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[g]	
	QC 12/2012	-	10	-	-	-	-	-	-	-	[h]	
	US ACGIH 3/2012	-	0.025	-	-	-	-	-	-	-	[i]	
	BC 4/2012	-	0.025	-	-	-	-	-	-	-	[b]	
	ON 1/2013	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	[c]	
QC 12/2012	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	[e]		

Forme: [a]Respirable particulate [b]Respirable [c]Respirable fraction: means that size fraction of the airborne particulate deposited in the gas-exchange region of the respiratory tract and collected during air sampling with a particle size-selective device that, (a) meets the ACGIH particle size-selective sampling criteria for airborne particulate matter; and (b) has the cut point of 4 µm at 50 per cent collection efficiency. [d]The value is for particulate matter containing no asbestos and < 1 per cent crystalline silica. [e]La poussière respirable. [f]Respirable dust [g]Total dust [h]La poussière totale. [i] Respirable fraction

Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection respiratoire

Munissez-vous d'un respirateur à filtre de particules parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection oculaire/faciale

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique

Solide.

Couleur

Blanc.-Gris. [Pâle]

Odeur

Acre.-Sulfureux. [Fort]

Seuil de l'odeur

Non disponible.

pH

Non applicable.

Point de fusion

Non disponible.

Point d'ébullition

Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair	Vase clos: >93.3°C (>199.9°F) [Setaflash.] [Le produit n'entretient pas une combustion.]
Vitesse d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	Non disponible.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	2.03
Solubilité	Facilement soluble dans les substances suivantes: méthanol et acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Solubilité dans l'eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammation	Non disponible.
Température de décomposition	>220°C (>428°F)
Viscosité	Cinématique (40°C (104°F)): Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Information toxicologique

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucune donnée spécifique.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-

Section 11. Information toxicologique

Titane, dioxyde de	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 2 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 300 Micrograms Intermittent	-

Sensibilisation

Aucune donnée spécifique.

Mutagénicité

Aucune donnée spécifique.

Cancérogénicité

Aucune donnée spécifique.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	OSHA	CIRC	NTP
Titane, dioxyde de quartz (SiO ₂)	- -	2B 1	- Est un cancérogène humain connu.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée spécifique.

Tératogénicité

Aucune donnée spécifique.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Aucune donnée spécifique.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Aucune donnée spécifique.

Risque d'absorption par aspiration

Aucune donnée spécifique.

Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation

Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Inhalation

Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion

Aucune donnée spécifique.

Section 11. Information toxicologique

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Aucune donnée spécifique.

Généralités Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

Mesures numériques de la toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Aucune donnée spécifique.

Section 12. Information sur l'écologie

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Titane, dioxyde de	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée spécifique.

Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	2.64 à 3.78	31	faible
Titane, dioxyde de	-	352	faible

Mobilité dans le sol

Section 12. Information sur l'écologie

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) Non disponible.

Effets nocifs divers Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Considérations lors de l'élimination

Méthodes d'élimination Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA Non disponible.

Section 14. Information relative au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	Classement mexicain	IMDG	IATA
Numéro NU	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
Nom officiel d'expédition UN	-	-	-	-	-
Classe(s) de danger relatives au transport	-	-	-	-	-
Groupe d'emballage	-	-	-	-	-
Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.	No.
Autres informations	-	-	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Information réglementaire

États-Unis

Réglementations États-Unis

TSCA 4(a) Règlements définitifs sur les essais: phtalate de di-"isodecyle"
TSCA 8(a) PAIR: Siloxanes and Silicones, di-Me, reaction products with silica
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
CWA (Clean Water Act) 307: phtalate de di-"isodecyle"

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances Non inscrit

SARA 302/304

Information sur les composants

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ Non applicable.

SARA 311/312

Classification Risque immédiat (aigu) pour la santé

Information sur les composants

Nom	%	Risques d'incendie	Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine et résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	10 - 30	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Titane, dioxyde de quartz (SiO ₂)	1 - 5 0.1 - 1	Non. Non.	Non. Non.	Non. Non.	Non. Non.	Oui. Oui.

Réglementations d'État

Massachusetts

Les composants suivants sont répertoriés: SOAPSTONE; CALCIUM CARBONATE; TITANIUM DIOXIDE

New York

Aucun des composants n'est répertorié.

New Jersey

Les composants suivants sont répertoriés: SOAPSTONE; SILICA, QUARTZ; QUARTZ (SiO₂); CALCIUM CARBONATE; LIMESTONE; TITANIUM DIOXIDE; TITANIUM OXIDE (TiO₂)

Pennsylvanie

Les composants suivants sont répertoriés: SOAPSTONE DUST; QUARTZ (SiO₂); LIMESTONE; TITANIUM OXIDE (TiO₂)

Substances dangereuses dans le Minnesota

Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

WARNING: This product contains a chemical known to the State of California to cause cancer.

ATTENTION: Ce produit contient moins de 1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer des malformations congénitales ou autre altération de la reproduction.

Section 15. Information réglementaire

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Talc , not containing asbestiform fibres	Oui.	Non.	Non.	Non.
Titane, dioxyde de	Oui.	Non.	Non.	Non.
quartz (SiO ₂)	Oui.	Non.	Non.	Non.
phtalate de di-"isodecyle"	Non.	Oui.	Non.	Oui.
noir de carbone	Oui.	Non.	Non.	Non.

Canada

SIMDUT (Canada)

Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

INRP canadien

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

Un composant au moins n'est pas répertorié dans la DSL (Liste intérieure des substances), mais de tels composants figurent tous dans la NDSL (Liste extérieure des substances).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire du Japon: Indéterminé.
Inventaire de Corée: Indéterminé.
Inventaire Malaisien (Registre HSE): Indéterminé.
Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Indéterminé.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Indéterminé.
Inventaire de Taiwan (CSNN): Indéterminé.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Section 16. Renseignements supplémentaires

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies

Références

Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Section 16. Renseignements supplémentaires

LIMITES DE RESPONSABILITÉ: Les renseignements contenues dans le présent document sont le fruit des recherches et de l'expérience de Brodi. Toutefois, Brodi décline toute responsabilité et n'octroie aucune garantie en ce qui concerne l'exactitude et l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. En outre, Brodi ne garantit notamment en aucune manière, que ce soit explicitement ou implicitement, la qualité marchande ou l'adéquation du produit dans le cadre d'une utilisation particulière. Toutes les garanties et les conditions implicites qui peuvent légalement en découler sont ici exclues. Brodi ne garantit en aucune manière à l'acheteur que ses produits sont adaptés dans le cadre de son utilisation particulière. Il relève de la responsabilité exclusive de l'acheteur de déterminer si le produit acheté est adapté à l'utilisation qu'il souhaite en faire. Par ailleurs, Brodi décline toute responsabilité dans le cadre de la sélection de produits adaptés à tout usage particulier de l'acheteur. En aucun cas, la responsabilité de Brodi ne pourra être engagée au titre d'un quelconque dommage immatériel spécial, fortuit ou consécutif.